

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 45 (1953)
Heft: 2

Artikel: Une nouvelle phase du développement de Coop-Vie
Autor: Maurer, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384799>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas les travailleurs, même si la progression de l'impôt sur le revenu est accrue dès 60 000 fr. pour les célibataires et 77 000 fr. pour les mariés.

Ces désavantages excessifs empêcheront bien des gens d'admettre ce projet, même s'il offre par ailleurs une solution constitutionnelle pour vingt ans et maintient l'impôt fédéral direct, réalisant ainsi la revendication principale de l'Union syndicale suisse qui proclama constamment: pas de réforme des finances fédérales sans impôt fédéral direct.

Le projet est le type même de ces compromis qu'on finit par accepter parce qu'aucun groupe économique n'est assez fort pour imposer sa solution. Les grandes associations patronales et le Vorort moins que nous-mêmes. Que leurs mandataires obtiennent un nouveau succès aux Chambres fédérales et l'on verra le peuple manier le balai avec plus d'énergie encore qu'en ce mémorable 4 juin 1950, quand il s'agissait de la réforme des finances fédérales sur une seule jambe. L'intransigeance de ces gens pourrait même aller à fin contraire et imposer à la longue une véritable réforme des finances fédérales, mais pas dans le genre qu'ils souhaitent!

Une nouvelle phase du développement de Coop-Vie

Par *W. Maurer*, directeur

Les fondateurs de la Prévoyance populaire suisse, l'actuelle Co-op, Société coopérative d'assurance sur la vie, à Bâle, avaient déclaré jadis que toute assurance, si avantageuse soit-elle, avait besoin d'une certaine propagande pour être vendue. Mais ils avaient prévu que ce seraient les coopératives de consommation, et non des agents, qui se chargeraient de la propagande nécessaire pour faire connaître la société d'assurance coopérative nouvellement fondée.

C'est pour cette raison que la Prévoyance populaire n'employa pendant longtemps aucun agent professionnel. Grâce à ce système, notre coopérative put acquérir des bases financières solides. Son appareil extérieur était bon marché, et malgré un niveau de primes très bas il était possible de distribuer chaque année des ristournes appréciables à nos sociétaires. Mais c'est un fait que notre société ne prit pas l'extension que l'on aurait pu attendre vu les grands avantages qu'elle offrait tout particulièrement au point de vue coût. Nous avons maintes fois fait l'expérience que le public est gâté dans notre branche. Il n'en vient guère de son propre chef conclure une assurance, comme il irait, par exemple, à la caisse d'épargne: il attend qu'on aille à lui, qu'on le persuade et qu'on le conseille

personnellement. D'autres raisons encore font qu'on ne peut renoncer aujourd'hui à un contact personnel avec la clientèle: l'assurance-vie est devenue un instrument très souple et très adaptable de prévoyance en cas de vieillesse, de décès, d'invalidité et de maladie. Cette souplesse implique cependant une complication accrue et l'on comprend la nécessité d'un spécialiste, d'un représentant spécialement formé, pour présenter au public toutes les possibilités offertes par l'assurance.

C'est pourquoi nous avons progressivement développé notre service externe à partir de 1942, par l'adjonction de représentants professionnels secondés par des agents non professionnels et par des auxiliaires recrutés dans les milieux coopératifs et syndicaux. Mais n'allez pas croire que nous ayons lâché sur le monde une armée d'agents! Nous n'employons comme agents professionnels que des personnes de confiance, choisies et formées avec grand soin, auxquelles nous confions un champ de travail bien déterminé et assez étendu. Nous trouvons qu'il est à la fois plus rationnel et plus agréable pour nos représentants de leur confier une région étendue bien déterminée, plutôt que de les confiner dans un district trop étroit ou, comme c'est souvent le cas ailleurs, plutôt que d'avoir plusieurs représentants qui se font mutuellement concurrence dans la même région.

Il y a dix ans, nous avions deux représentants en Suisse orientale. Aujourd'hui, nous en avons une dizaine; dans quelques années, nous en aurons peut-être vingt si le développement de Coop-Vie se poursuit au même rythme!

Aujourd'hui, Coop-Vie fait un pas décisif en avant: elle fonde, à Zurich, sa première succursale. Jusqu'à maintenant, toute l'organisation de notre service externe se faisait à Bâle. L'ouverture de notre succursale zurichoise représente un premier pas vers la décentralisation devenue nécessaire. Notre but est d'abord d'être plus près de nos collaborateurs du service externe, en quelque sorte d'être présent à la production. La tâche de cette filiale sera non seulement de consolider l'organisation actuelle, mais aussi de la développer.

D'autre part, nous voudrions aussi être plus près de nos assurés. Nos sociétaires de Zurich et des environs pourront maintenant s'adresser directement à notre bureau de Zurich pour tous les renseignements désirés. Ainsi, le chemin qui conduit à Coop-Vie sera devenu plus court pour une partie de ceux qui ont recours à elle pour édifier leur prévoyance familiale.

Les expériences que nous ferons avec notre bureau de Zurich seront déterminantes et nous montreront la marche à suivre dans notre développement futur.

Je puis vous assurer que ce ne sont pas de simples mots quand je vous dis que la direction de Coop-Vie ainsi qu'une bonne partie de son personnel trouvent l'énergie nécessaire à leur travail avant

tout dans la conviction que l'assurance-vie, sous forme de coopérative, a une tâche considérable à remplir: mettre en pratique l'idéal coopératif dans un domaine essentiel de la vie sociale. Le conseiller fédéral Stampfli lui-même s'est exprimé en ces termes lors des délibérations de l'A. V. S.:

« L'assurance est une prévoyance organisée contre les conséquences économiques des aléas de la vie humaine. Elle a son origine dans l'idée de la coopération. Aussi, les premières institutions d'assurance avaient-elles la forme de coopératives. Ce n'est que plus tard que l'assurance est devenue l'objet d'entreprises à but lucratif. »

Relevons à ce propos que Coop-Vie n'est pas seulement destinée à un cercle restreint d'institutions et de personnes adeptes du système coopératif. Elle est accessible à tout le monde, à toutes les organisations et toutes les entreprises de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des administrations. Elle a su le prouver puisque actuellement ses assurés se recrutent dans toutes les classes sociales et que les professions les plus diverses bénéficient de ses assurances de personnel.

Les quelques chiffres qui vont suivre vous montreront le développement réjouissant de Coop-Vie au cours de ces dernières années: Alors qu'en 1942, donc il y a dix ans, la production de nouvelles assurances n'était que de 5,5 millions de francs, trois ans plus tard, en 1945, elle s'élevait à 11,6 millions, en 1948 à 14,5 millions; enfin, en 1951, elle atteignait le chiffre record de 32,7 millions, soit le double de la production de l'année précédente! En 1951, notre effectif assuré augmenta de 22,5% et les primes encaissées de 24,2%! Ce beau résultat est dû en partie à la conclusion d'un grand contrat par lequel nous assurons collectivement tous les membres de deux groupes professionnels sous la forme d'une assurance paritaire complémentaire à l'A. V. S. Ce contrat fut conclu conjointement avec une autre société d'assurance sur la vie, l'Helvétia-Vie, société concurrente si l'on veut, mais avec laquelle nous sommes parvenus à réaliser, dans un esprit de collaboration, une œuvre d'une portée sociale indiscutable. L'une des parties du contrat est la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers; et nous relevons qu'elle a conclu ce contrat conjointement avec les associations patronales. Bel exemple de collaboration qui mérite d'être suivi!

A tous ces résultats tangibles s'ajoutent encore, nous pouvons le dire en toute modestie, des résultats d'une plus grande portée. Il est évident que toute institution, même une société d'assurance à base coopérative, ne peut s'affirmer et s'agrandir que si elle offre au public des prestations toujours meilleures, et il est normal que le perfectionnement des prestations offertes par une société particulière exerce une influence sur la concurrence en général. Or, justement, ces dernières années on a pu assister à une tendance constante à des perfectionnements dans le domaine des assurances: les

sociétés privées, elles aussi, s'efforcent d'offrir au public en quête d'assurance de nouveaux avantages. Nous constatons avec une légitime fierté qu'on a toujours pu trouver notre coopérative parmi les quelques sociétés qui, grâce à leurs efforts et au perfectionnement constant de leurs prestations, ont donné l'impulsion initiale à ce mouvement. Coop-Vie a de cette façon rendu service non seulement à ses propres assurés, mais au peuple entier, mettant en pratique le mot d'ordre coopératif qui est : servir.

C'est le même but que nous avons en ouvrant notre succursale zurichoise : nous voulons aider des cercles toujours plus étendus, aider nos assurés, aider surtout la jeune génération à réaliser son œuvre de prévoyance personnelle et familiale.

(*Le Coopérateur suisse*, N° 32, août 1952.)

Farhat Hached, l'âme du syndicalisme tunisien

Par *Pierre Liniger*

La vie de Farhat Hached sera certainement écrite un jour. C'est une vie droite et belle, entièrement dévouée au mouvement ouvrier. En effet, dès son plus jeune âge et jusqu'aux derniers instants de sa vie, il lutta sans cesse pour la cause des travailleurs.

Farhat Hached est né le 3 février 1914 aux îles Kerkennah, au large de Sfax. Il appartient à une humble famille de pêcheurs et c'est très jeune qu'il vint à Sfax travailler sur le port comme docker. Il adhère naturellement au syndicat des dockers du port de Sfax qui était alors affilié à l'Union départementale de Tunisie de la C. G. T. française. Il milite aussitôt dans ce syndicat, comprenant bien vite que c'est de l'union et de l'organisation des travailleurs que dépendent de meilleures conditions de vie. Farhat Hached lit alors beaucoup et étudie. Sa jeune personnalité s'affirme de plus en plus. Il entre ensuite au service d'une entreprise de transport, la Société tunisienne des transports automobiles du Sahel, à Sousse. Il devient le secrétaire du syndicat du personnel de cette entreprise et peu de temps après il accède aux fonctions de secrétaire adjoint de l'Union locale des syndicats de Sousse. En 1937, à l'âge de 23 ans, il devient membre de la commission administrative et secrétaire adjoint de l'Union départementale à Tunis.

La guerre éclate et Hached poursuit son activité syndicale. Lorsqu'en 1941 les syndicats sont dissous par le Gouvernement de Vichy, Hached vient habiter Sfax où il entre au service des travaux publics. Il y organise un syndicat clandestin. La guerre se rapproche des frontières de la Tunisie et Farhat Hached travaillera